

**Conseillers présents : 13****Conseillers excusés : 5**

Mme BOILLOT – M. BROCCETTO a donné procuration à M. CACHOT – M. BRAUN a donné procuration à M. MICHELIN – Mme PALYS a donné procuration à Mme GRAPPEY – M. PRETET a donné procuration à Mme OLSZAK

**Conseiller absent : 1**

**M. BERTENAND**

Présidente de séance : Mme Anne OLSZAK

Secrétaire de séance : Mme Julie GENET

La séance est ouverte à 20H32

**1/ APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2023**

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 10 juin 2023 est soumis à l'approbation des Conseillers Municipaux.

Les élus sont invités à faire savoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ce document.

Aucune remarque formulée.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 16 voix pour et 1 abstention des membres présents et représentés approuve le procès-verbal de la séance en date du 10 juin 2023.**

**2/ PRÊT MOBILIER COMMUNAL – COMPLÉMENT DÉLIBÉRATION 2023/028**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint rappelle aux élus leur délibération du 10 juin 2023 par laquelle ils ont accepté de louer aux habitants les tables et bancs achetés l'an passé par la commune. Pour rappel les tarifs ci-dessous :

	De 1 à 5 tables (avec ou sans bancs)	De 6 à 10 tables (avec ou sans bancs)	De 11 à 15 tables (avec ou sans bancs)
Tarif location	10 €	20 €	30 €
Tarif caution (chèque)	300 €	300 €	300 €

Il convient de compléter cette décision en instaurant un tarif unitaire en cas de dégradation importante du matériel le rendant inutilisable.

Les tarifs ci-dessous correspondent aux prix d'achat en 2022

- Table : 99 € H.T
- Banc : 47 € H.T

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 15 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions des membres présents et représentés décide :**

- **D'instaurer un tarif unitaire par table et banc cassé :**
  - ⇒ **Table : 120 €**
  - ⇒ **Banc : 60 €**
- **Que la caution de 300 € demandée sera rendue après paiement effectif des sommes dues en cas de casse.**

### **3/ RÉGIE « DIVERS » : MODIFICATION DE L'OBJET**

Madame le Maire explique aux conseillers que pour pouvoir assurer l'encaissement des locations du mobilier communal, il convient de modifier, via un avenant, la régie de recette créée par arrêté du Maire en date du 24 décembre 2016.

Il est proposé un avenant n°3 modifiant l'article 4 comme suit :

« La régie encaisse les produits suivants : l'affouage et la vente de bois, les repas organisés par la commune (comme par exemple le repas des anciens), les buvettes liées à des manifestations communales, la vente des cartes avantages jeunes par la commune, les divers dons versés à la commune, notamment les versements occasionnels des gens du voyage, les sommes relatives à la location du mobilier communal ».

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés valide le projet d'avenant présenté ci-dessus et autorise Madame le Maire à le signer.**

### **4/ ADMISSIONS EN NON-VALEUR**

Madame le Maire présente aux élus une liste de créances considérées comme irrécouvrables par les services de la trésorerie ; il convient de les admettre en non-valeur.

<b>Exercice</b>	<b>N° de pièce</b>	<b>Objet du titre</b>	<b>Reste à recouvrer</b>
2016	T-711212000011	Eau Routelle	23,80 €
2016	T-711212010011	Eau Routelle	5,73 €
2016	T-711212840011	Eau Routelle	17,00 €
2016	T-711212850011	Eau Routelle	32,00 €
2017	T-711212080011	Eau Routelle	25,00 €
2017	T-711212920011	Eau Routelle	50,00 €
2018	T-148	Location jardin Osselle	15,00 €
			<b>168,53 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 15 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions des membres présents et représentés décide d'affecter en non-valeur la liste des créances présentées ci-dessus et autorise Madame le Maire à émettre le mandat correspondant.**

## **5/ ENQUÊTE PUBLIQUE VNF**

Madame le Maire informe les élus que Voies Navigables de France (VNF) a présenté une demande d'autorisation environnementale au titre de la « loi sur l'eau » relative au Plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage du canal du Rhône au Rhin entre Saint-Symphorien-sur-Saône (21) et Allenois (25).

Dans ce contexte, une enquête publique est en cours, tout le monde peut y répondre jusqu'au 13 juillet 2023.

La commune est invitée à exprimer un avis sur ce plan de gestion.

L'intégralité des documents a été transmise aux élus en amont de la réunion.

**Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier de l'enquête publique, n'émet aucune observation sur le plan de gestion concernant les opérations de dragage du canal du Rhône au Rhin.**

*Il est souligné par certains élus qu'ils ont le sentiment que les enquêtes publiques sont inutiles car les remarques de particuliers ne sont pas prises en compte, par exemple l'aménagement de la Base de loisirs d'Osselle.*

## **6/ DELEGATIONS DE SIGNATURE**

Madame le Maire informe les conseillers de l'acceptation de plusieurs devis depuis la dernière séance du Conseil municipal :

- Javel Barbizier : sacs poubelle transparents.  
⇒ 30,00 € T.T.C.
- Gaz et Eaux : installation d'un clapet anti-retour sur le surpresseur rue de Pérouse  
⇒ 1 141,54 € T.T.C. *Cette prestation ne sera pas facturée si le résultat n'est pas efficace.*
- Scierie Moyne : bois pour garage atelier Routelle  
⇒ 763,45 € T.T.C.
- Loxam : groupe électrogène pour Mardi des Rives  
⇒ 299,33 € T.T.C.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

## **7/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- **Mardi des Rives** : les élus sont invités à venir aider (parking, démontage, remontage, ...).
- **Zone Natura 2000** : une rencontre a été organisée en mairie de Routelle avec les agriculteurs, certains refusent que leurs terrains soient intégrés dans la zone ; il en reste quelques uns à rencontrer.  
100% du bois communal est concerné.
- **Travaux rue de la Coutotte** : ils sont quasiment terminés.

- **Travaux rue du Portail de Roche** : avancement avec les réseaux de télécommunication.
- **Entretien clochers des églises** : l'entreprise indique qu'une poutre du clocher de Routelle est bien abîmée. Un devis de 1 600,00 € H.T a été transmis pour la réalisation d'un audit/diagnostic.
- **Fossé long du lagunage** : il est obstrué par les herbes coupés, la buse donnant sur le canal est pleine.
- **Machine à pain** : un rendez-vous a été fixé mercredi 12 juillet avec le boulanger.
- **Petit ru de Routelle** : les grandes herbes/ronces du ruisseau de la rue de la Coutotte doivent être nettoyées par les élus. Une date est prévue plutôt cet automne.

Clôture de la séance : 21h56

Le Maire,

Anne OLSZAK

